

## Compte rendu de la CNS les 9 & 10 mars 2007 à Troyes

Présents : JC.DURAND – P.BARBE – P. DE MATTEIS – M. DEMOULIN – JP. DEVES – A. GAILLED RAT  
M. LE GLEVIC  
Assiste : H. MANUEL (Comité Directeur)  
Excusés : D. MANUEL - M. LORIGEON - C. DIZY

---

### RENCONTRE AVEC LES DÉPARTEMENTS (08 - 10 - 51 - 54 - 55 - 57 - 70 - 88)

La CNS, reçue par M. ROBE, Président du Comité Départemental de l'Aube, a présenté les différents secteurs d'activités qu'elle gère et anime. Elle a rappelé les principes et l'éthique qui doivent nous guider dans notre pratique sportive : privilégier le sport loisir ; la compétition doit rester amicale et désintéressée, accessible à tous. Notre rôle ne consiste pas à tendre vers l'élitisme, au risque de voir nos pelotons se décimer. Profitons du caractère multisports de notre fédération et innovons en proposant des épreuves originales intégrant tous les publics, et en particulier les jeunes et leurs familles.

Elle a également rappelé le rôle des commissions techniques et les limites de leurs fonctions.

Certains points de règlements (en particulier ceux qui concernent l'accueil des ex-licenciés d'autres fédérations) ont donné lieu à de fructueux échanges.

La CNS a porté l'accent sur la formation de ses bénévoles et expliqué les différentes filières du nouveau plan de formation.

Suite à cette réunion, la CNS a fait un bilan. Il s'avère que ces rencontres sont fructueuses. Toutefois, la CNS pense qu'à l'avenir, il serait « plus attrayant » de présenter les actions de la CNS sous forme d'une vidéo et d'apporter divers documents (brochures ...).

---

### RÉUNION DE LA CNS - RÈGLEMENT CYCLOSPORT - CHAMPIONNATS NATIONAUX

#### A - RAPPEL – Parution dans Cont@ct du 1<sup>er</sup> février 2007 (règlement national) et précisions sur les nouvelles catégories FFC :

- **Le licencié FFC Pass'Cyclisme** peut, en s'acquittant de la surprime, participer aux épreuves régionales (Séries 1, 2, 3 de cette fédération) et conserver son statut initial à condition qu'il soit classé D1 ou D2, ce qui lui permet de garder la double appartenance UFOLEP/FFC. **Cependant, dès qu'il a les points pour monter en série 3, il doit faire le choix exclusif de sa fédération et démissionner de l'autre.**
- **Les Juniors FFC.** Afin de gérer au mieux l'accueil des juniors FFC qui demandent une double licence, la CNS applique la règle générale :  
«*Seuls les juniors FFC en possession de la licence Pass'Cyclisme pourront prétendre à la double appartenance UFOLEP/FFC* ».

#### B – DOUBLE LICENCE UFOLEP/FFC

**Rappel – Un licencié FFC, qui a été, en fin de saison, classé « série 2 compétition » pour la saison suivante, ne peut être accueilli à l'UFOLEP pour la pratique, en compétition, des diverses activités cyclistes.**

**Il en est de même pour un double-licencié UFOLEP/FFC qui, l'année précédente, ayant débuté en « Pass'Cyclisme », est classé, en fin de ladite saison, en « série 2 compétition » pour la saison suivante.**

#### C - DOUBLE-LICENCE UFOLEP/FSGT

##### 1) Problème des catégories FSGT

Il s'avère qu'un licencié FSGT peut être classé dans des catégories de valeur différentes selon les disciplines qu'il pratique (Route – Cyclo-cross – VTT). Cela pose donc des problèmes au moment où ces coureurs demandent une double-licence en UFOLEP.

**Il est donc indispensable qu'à l'avenir, lors de la délivrance des cartes spécifiques (Route cyclo-cross – VTT), soit prise en compte la catégorie FSGT dans laquelle est classé le demandeur pour la(es) discipline(s) qu'il souhaite pratiquer en UFOLEP.** De ce fait, un licencié FSGT pourra être accueilli pour la pratique de « la route » mais refusé pour la pratique du « cyclocross » (voir annexe I).

2) Rappel – Seuls les licenciés FSGT de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories de la discipline pour laquelle ils demandent une carte spécifique UFOLEP peuvent prétendre à la double-appartenance.

**D - LES LICENCIÉS** ayant la double licence UFOLEP/FFC ou UFOLEP/FSGT, ou la triple licence UFOLEP/FFC/FSGT devront **OBLIGATOIREMENT** fournir la photocopie de leur(s) licence(s) de(s) l'autre(s) fédération(s)

- au moment où ils demanderont leur carte spécifique (route – VTT – cyclo-cross)  
et

- au moment de la constitution des dossiers d'engagement aux divers Championnats Nationaux.

**E – OBLIGATION** des compétiteurs(rices) sous traitement médical.

**Documents à fournir au médecin fédéral dès le début du traitement :**

*« Le sportif doit communiquer, au minimum à sa fédération, les éléments médicaux pertinents permettant de s'assurer objectivement, en cas de contrôle positif, que la prise de la substance détectée était nécessaire et justifiée d'un point de vue thérapeutique.*

*Par exemple, pour l'asthme, l'intéressé devra fournir l'ordonnance de prescription, un certificat de son médecin retraçant ses antécédents et l'historique de sa maladie, ainsi que les explorations fonctionnelles respiratoires pratiquées (spirométrie, test de réversibilité et, le cas échéant, test à la métacholine) Information donnée par l'AFLD.*

### F – CYCLO-CROSS

Dans le Règlement National Cyclo-cross, il est spécifié, à l'article D (tracé du parcours), que le circuit doit comporter « quelques zones pédestres ».

Ces zones doivent être matérialisées (préciser : « Zone pédestre », « Début », « Fin »). Il est d'autre part nécessaire qu'un commissaire contrôle le respect de ces passages à pied.

### G -DISTANCES et braquets - Règlement CycloSPORT (Article A-5)

#### A-5/ DISTANCES, BRAQUETS, NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISES :

CATÉGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES	SAISON (2)
Jeunes masculins et féminines moins de 10 ans et 11/12 ans	5, 60 m (40x16)	5 km 10 à 12 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition 3 épreuves maxi par mois (espacées de 6 jours minimum)	MI-MARS A
Jeunes masculins ou Féminines 13/14 ans	6,10 m (46 x 16)	25 km	3 épreuves maxi par mois (espacées de 6 jours minimum)	FIN SEPTEMBRE
Jeunes Féminines 15/16 ans	7,01 m (52x16) (46x14)	40 km	1 épreuve maxi par semaine	
Jeunes Masculins 15/16 ans	Route : 7,47 m (49 x 14) Piste : 7,01 m (46 x 14)	50 km	1 épreuve maxi par semaine	
<b>GRANDS SPORTIFS (GS)</b>	Libre	50 km	1 épreuve par jour	MARS A
<b>3<sup>ème</sup> CATÉGORIE</b>	Libre	70 km(1)	1 épreuve par jour (1)	OCTOBRE
<b>2<sup>e</sup> CATÉGORIE</b>	Libre	80 km (1)	Libre	POUR TOUTES LES CATÉGORIES ADULTES
<b>1<sup>ère</sup> CATÉGORIE</b>	Libre	90 km	Libre	

CATÉGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES	SAISON (2)
<b>FÉMININES</b>	Libre (3)	50 km (3)	<b>1 épreuve par jour</b>	
		<b>Remarque :</b> Les féminines qui le souhaitent pourront courir avec les « 3 <sup>ème</sup> catégorie ». Elles feront la même distance que ceux-ci et seront classées avec eux.		

(1) dérogation possible pour les épreuves en ligne et les épreuves à étapes (dérogation délivrée par la commission technique du département où se déroule l'organisation).

(2) dérogation possible en février pour certaines épreuves se déroulant sur le littoral méditerranéen.

(3) sauf jeunes féminines, pour lesquelles on se réfère aux catégories minimales et cadets.

**Épreuves à étapes : 120 KM maximum dans une journée.**

**Les épreuves à étapes sont interdites aux Jeunes Masculins 15/16 ans y compris à ceux qui sont surclassés.**

---

## CYCLOTOURISME

Suite aux Assises de Paris, le 21 octobre 2006, il a été décidé de créer un groupe de réflexion (constitué de 5 personnes). A ce jour, deux candidats se sont fait connaître.

Une première réunion sera programmée avant la fin mai. Y seront rappelées les orientations définies lors des Assises, en tenant compte de la nécessité d'associer les pratiques traditionnelles du cyclotourisme à d'autres activités impliquant différents publics. Il semble qu'il serait peut-être utile de se rapprocher de la CN.Randonnée.

La CNS souhaite, pour la mise en page des travaux réalisés sur ces projets, le concours de l'UFOLEP Nationale.

Il est également envisagé de revoir les Règlements des Trophées Nationaux de Cyclotourisme, pour adapter les circuits aux divers publics (raccourcissement des distances, par exemple) et d'inciter les organisateurs de manifestations cyclotouristes « d'envergure » à solliciter le Label National.

---

## GRUPE DE RÉFLEXION - VTT ET SPORTS DE NATURE - BIKE TRIAL

Réunion à Bellac le 10 février 2007, sous la responsabilité d'Antoine GAILLED RAT.

**Projet d'un « Trophée National des randonnées VTT » :**

Classement par clubs, sur au moins 3 vététistes. Attribution de points sur chaque participant en valorisant la participation des jeunes et des féminines.

Pour la réussite de ce projet, il est indispensable que l'information soit donnée aux clubs.

Pour déterminer les manifestations qui feront partie de ce Trophée, le CR adressera un courrier aux départements qui ont des épreuves susceptibles d'être labellisées.

Le GR doit finaliser dès maintenant la rédaction du cahier des charges et du règlement pour soumettre ces deux documents à l'approbation du comité directeur national en vue de la mise en place du Trophée pour la saison 2008.

Ensuite, un partenariat sera recherché pour financer les récompenses qui seront remises aux clubs.

---

## BIKE TRIAL

### Règlement National - Modifications techniques

Présentées par Antoine GAILLED RAT et entérinées, ce jour, par la Commission Nationale.

Applicables pour la saison 2007/2008, elles seront publiées ultérieurement.

---

## QUESTIONS DIVERSES

### A - RELATIONS UFOLEP-FFC

Suite aux difficultés rencontrées dans certains départements, par les clubs à double-appartenance avec la FFC, l'Échelon National est en relation avec cette fédération pour programmer une réunion en vue de l'élaboration d'une convention.

### B - FORMATION

Présentation du PNF par Henriette MANUEL, membre de la CN Formation et P. DE MATTEIS, responsable de la formation au sein de la CNS Activités Cyclistes.

Est programmé un stage T (informatique), en novembre, à Limoges, réservé aux membres de la CNS, O2 et A2.

### **C – DÉLÉGATION DES OFFICIELS SUR LES ÉPREUVES NATIONALES**

La répartition a été faite en janvier en tenant compte, pour limiter les frais de déplacement, de la proximité « résidence des officiels/lieu d'implication ».

Les officiels retenus, ainsi que les organisateurs, ont été avisés individuellement.

La CNS souhaiterait que, chaque année, soit programmé un rassemblement de l'ensemble des officiels nationaux. Pour 2008, cela sera prévu dans les plans d'action.

### **D- DEMANDE DE LABEL**

- « **Rando VTT des 3 vallées** » (Nord) – Club de Saint-Saulve

Décembre 2007 – Avis favorable du Comité Départemental.

Un commissaire y sera délégué.

### **E -CANDIDATURE À L'ORGANISATION DU CRITÉRIUM NATIONAL DE BIKE 2008**

- Département candidat : l'Essonne à CERNY.

- Avis favorable de la CNS.

### **F – « VÉLO JEUNES »**

Il est prévu de compléter la brochure « Vélo Jeunes » en y ajoutant des fiches pédagogiques, en particulier en ce qui concerne la pratique du VTT.

Le GR devra travailler avec le GR VTT.

Prévoir également un travail sur la pratique du bi-cross et de la piste.